

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 29 janvier 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

39



Nombre de membres présents :

31



Nombre de membres ayant donné procuration :

8

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 29 janvier à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :



Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE

M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM

Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLSHEIM

M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM

M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM

Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM

M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER

M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM

Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG

Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG

Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH

M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH

M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS



Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE

M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE

M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER

M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT

M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU

M. Alain FERRY, Maire de WISCHES



Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER

M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM

M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM

M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM

M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM

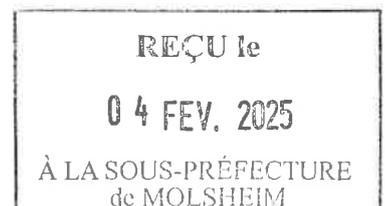
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM

Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

M. Yves JUNG, Maire de WANGEN

M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL

M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN



MEMBRES REPRESENTES :

M. Alexandre GONCALVES, ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Sébastien JACOB, ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Emile FLUCK, ayant donné procuration à M. André WOOCK
M. Jean-Louis BATT, ayant donné procuration à M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Thierry SIEFFER
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. François JEHL
M. Patrick DECK, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER
Mme Michèle ESCHLIMANN, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur adjoint chargé du SCOT
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

EXPOSE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 3500 habitants), le Comité Syndical doit débattre des orientations générales du budget, dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget Primitif. Non soumis à un vote, ce débat permet une réflexion et un échange sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et les exercices suivants.

Les orientations budgétaires pour l'année 2025 ont été établies sur la base des propositions suivantes :

- Pour les dépenses :
 - ✓ Application de la convention territoriale pour les contributions des membres avec l'intervention de l'économiste de flux uniquement pour la CCMV et la CCVB ;
 - ✓ Bascule dans le SPRH pour l'appui à la rénovation énergétique par les particuliers ;
 - ✓ Poursuite de St'hopla ;
 - ✓ Réalisation de l'évaluation intermédiaire du plan climat ;
 - ✓ Continuité dans l'action pour Leader ;
 - ✓ Provision de 100 000€ pour le SCoT ;
 - ✓ Révision des dispositifs financiers de la Région pour l'ingénierie et suppression du financement Pole Créa.

Le bureau propose de poursuivre l'animation économique, les ateliers SCoT (2 000 €), la participation au réseau AC:TIONS, le Défi « J'y vais », de maintenir les moyens affectés, à l'observatoire du PETR, et de prévoir les moyens pour la révision du site internet et la création d'une bourse aux locaux vacants.

Dans cette approche, le **montant des charges**, hors opérations d'ordre et amortissements, est estimé à **1 021 500€** dont :

- 29 % affectés au développement territorial (Leader+ Tremplin),
- 32 % à la transition énergétique,
- 20% au SCoT,
- 19 % pour la direction générale.

65% de ces charges correspondent aux frais de personnel chiffrés à 660 690€ (715 000€ au BP 2024, 672 300€ en 2023, 726 000 en 2022), sans évolution des effectifs. Le PETR dispose au 31 décembre 2024 d'une équipe de 11 personnes (10.5 ETP) répartis entre la direction générale (1,9 ETP), le service planification et urbanisme (1,3 ETP), la transition énergétique (3,7 ETP), le développement territorial (3,6 ETP).

Au niveau des **recettes** la part stable des cotisations des membres (495 768€) représente 49% des produits. La baisse prévue du montant des subventions, estimé à 274 149€ (27% des recettes) est partiellement compensées par des contributions pour 60 100€, à savoir notamment la CCVB et la CCMV pour le poste d'économiste de flux, la CCRMM, la Ville de Mutzig et la CCPR pour le fonctionnement de Tremplin.

Le PETR devra compléter par ses fonds propres à hauteur de 191 483€.

Les subventions prévues comprennent :

- la subvention de la Région au titre de l'ingénierie territoriale (40 000 €),
- le dispositif chèque Créa de la Région Grand Est pour 3 000€,
- des financements FEADER pour le programme Leader pour 50 000 €,

- une subvention forfaitaire de la Région (142 876€) et des financements ANAH dans le cadre du Service Public de Rénovation de l'Habitat pour le fonctionnement de l'Espace France Rénove (59 273€),
- le solde de la subvention ADEME/Tenmod (57 000€) et une aide Leader (28 000€) pour le projet mobilité.

Cet ensemble porterait le budget global à 1 021 500€, hors opérations d'ordre et amortissements.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU la loi du 22 Juin 1994 et les décrets d'application s'y rapportant ;
- VU les articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget ;
- VU l'approche technique de la situation financière du PETR Bruche Mossig présentée à savoir notamment :
- Les priorités d'action,
 - un tableau récapitulatif des contributions prévisionnelles des collectivités au titre de 2025, réparties selon les clés de financement en vigueur,
 - les orientations en matière de gestion des effectifs,
 - une projection prévisionnelle analytique du Budget Primitif de l'exercice 2025.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**A l'unanimité
Prend acte**

de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base d'un rapport portant sur le budget du PETR,

demande

au Président de préparer le budget 2025 selon les orientations ainsi définies,

autorise

le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Daniel ACKER

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 04/02/2025

Publié le : 06/02/2025

